

## L'agriculture biologique en Franche-Comté : de l'herbe, des montbéliardes et des fromages

Sophie BASZYNSKI, étudiante, Pascal BÉRION, Théma, CNRS, Université de Franche-Comté

Fort de 225 exploitations agricoles totalisant 13 545 ha de surface agricole utile (SAU), au début de l'année 2000, l'agriculture biologique comtoise représente (en nombre d'exploitations et en surface) 5 % de l'agriculture biologique française alors que la région ne pèse que 2,5 % de l'agriculture nationale. Mieux encore, en France, 20 % de la production laitière biologique est assurée par la Franche-Comté.

Ce mode de production connaît un puissant développement dans la région ; de 1995 à 1999, la superficie agricole conduite selon des pratiques biologiques s'est accrue de 97 %. Cependant, en Franche-Comté, le rythme de croissance des surfaces biologiques est nettement inférieur à celui constaté à l'échelle nationale qui s'élève à 187 % sur la même période. Néanmoins, cette différence ne traduit pas un retard, bien au contraire, la croissance est structurellement plus faible, car l'agriculture biologique a entamé son développement dans la région bien avant 1995 ; ainsi ce mode de production occupe en 1999 1,8 % de la SAU régionale contre 1,1 % en moyenne en France. D'ailleurs, la Franche-Comté est la troisième région française par la proportion de superficie agricole consacrée à l'agriculture biologique. Elle est devancée par Provence-Alpes-Côte-d'Azur

et Languedoc-Roussillon, et suivie par l'Alsace et les Pays de la Loire. Dans l'ensemble, le fort développement de cette agriculture est motivé par deux faits majeurs :

- L'inquiétude des agriculteurs et des consommateurs à l'égard de la sécurité des aliments produits et consommés (conséquence de l'épizootie d'encéphalite spongiforme bovine [ou maladie de la vache folle] et de la suspicion face à l'utilisation des organismes génétiquement modifiés) ;

- Le Plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique (PPDAB) mis en œuvre le 12 décembre 1997 par le ministère de l'Agriculture qui, moyennant l'octroi d'aides à la conversion des exploitations vers l'agriculture biologique, fixe un objectif ambitieux de 25 000 exploitations et d'un million d'hectares (soit 3,3 % des exploitations et de la SAU françaises) certifiés en agrobiologie à l'horizon 2005.

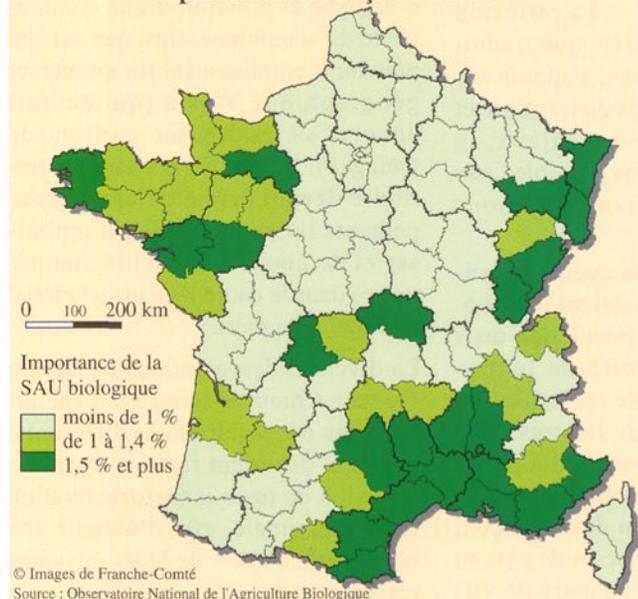
### Une agriculture biologique fortement présente sur le massif jurassien

La présence de l'agriculture biologique est inégale au sein de l'espace régional. Son poids est plus élevé dans le Doubs et le Jura (2,3 % des exploitations et de la SAU). À une échelle géographique plus fine, il apparaît qu'elle se localise principalement dans le massif jurassien (plateaux et haute chaîne), où, dans presque la moitié des cantons, elle représente un peu plus de 2,5 % de l'agriculture. Seuls les cantons de Levier et Pontarlier se distinguent par une faible présence ; cela peut s'expliquer par le fait que ce secteur constitue le cœur de la zone de production du fromage d'AOC Mont-d'Or qui assure à la production laitière une valeur ajoutée sensiblement équivalente à celle de l'agriculture biologique. Inversement dans le reste de la région, c'est-à-dire principalement en plaine, elle se fait plus rare. Toutefois, un solide bassin de production s'observe à l'ouest de Besançon, en basse vallée de l'Ognon (cantons d'Audeux, Pesmes, Marnay...) où la proximité de la capitale régionale a suscité la mise en place d'une filière de vente directe.

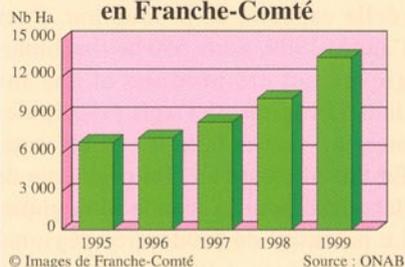
### Des systèmes de production principalement orientés dans l'élevage bovin laitier

Près de 85 % des agriculteurs adeptes de l'agrobiologie disposent d'un cheptel animal dans leur exploitation. Il s'agit

Part de l'agriculture biologique dans la SAU des départements français en 1999



**Évolution des surfaces consacrées à l'agriculture biologique en Franche-Comté**



pour les 2/3 d'entre eux d'éleveurs bovins laitiers. La spécialisation dans la production de viande bovine est plus restreinte (19 % des élevages), quant aux autres productions animales (ovins, caprins, porcins et volailles), elles demeurent confidentielles (26 exploitations pour l'ensemble de la région). Il en est de même pour la production céréalière : au-delà des nombreux éleveurs qui auto-consomment leur production, la région compte moins de 10 céréaliers biologiques. En revanche il est à noter une certaine présence des viticulteurs biologiques (presque une dizaine) dans le Jura et à Champlitte ainsi que quelques exploitations maraîchères et apicoles.

Du fait de la forte présence de l'élevage, l'assolement des exploitations biologiques comtoises se compose principalement de surfaces fourragères et de céréales destinées à l'alimentation du bétail. Ainsi, les prairies occupent 85 % des terres biologiques ; il s'agit pour les 3/4 de prairies naturelles. Les céréales ne sont cultivées que sur 1 800 ha (14 % de la SAU biologique) et elles sont pour les 3/4 auto-consommées au sein des élevages. Les espèces les plus cultivées sont l'orge et le triticale (hybride de blé et de seigle) ainsi que des associations à base de céréales (orge et avoine par exemple) et de protéagineux (pois, vesces). En zone basse, certains tentent de produire du soja biologique destiné à l'alimentation humaine pour améliorer leur rotation et la valeur ajoutée des produits.

**L'agriculture biologique : 1,8 % de la SAU comtoise en 1999**

	exploitations		SAU	
	nombre	part dans le total des exploitations	superficie (ha)	part dans la SAU
Doubs	100	2,3%	5 640	2,3%
Jura	81	2,3%	5 200	2,3%
Haute-Saône	41	1%	2 665	1%
Territoire-de-Belfort	3	0,5%	40	0,2%
<b>Franche-Comté</b>	<b>225</b>	<b>1,8%</b>	<b>13 545</b>	<b>1,8%</b>

© Images de Franche-Comté

Source : Interbio Franche-Comté

Au-delà, les productions viticoles et maraîchères sont modestes en superficie (environ 150 ha).

La forte spécialisation régionale de l'agriculture biologique dans l'élevage bovin (principalement laitier) trouve sa justification dans deux faits fondamentaux :

- l'élevage bovin constitue la spéculation dominante de l'agriculture comtoise et fort logiquement la production biologique se calque sur le système agricole dominant. Comme par ailleurs l'élevage comtois est extensif (notamment sur le massif jurassien), l'abandon de l'agriculture conventionnelle est plus commode à réaliser pour ces éleveurs aux pratiques proches du cahier des charges de la production biologique ;

- la nécessité et l'utilité d'exploiter les complémentarités existantes entre la polyculture et l'élevage traduites par le schéma relationnel sol-plante-animal où les déjections animales enrichissent le sol qui nourrit la plante qui est consommée par le bétail.

La principale race bovine présente dans les élevages comtois est bien évidemment la montbéliarde dont la rusticité et les qualités laitière et bouchère sont très prisées en agriculture biologique. Il est d'ailleurs à signaler que la montbéliarde est, en France, la race dominante des élevages laitiers biologiques.

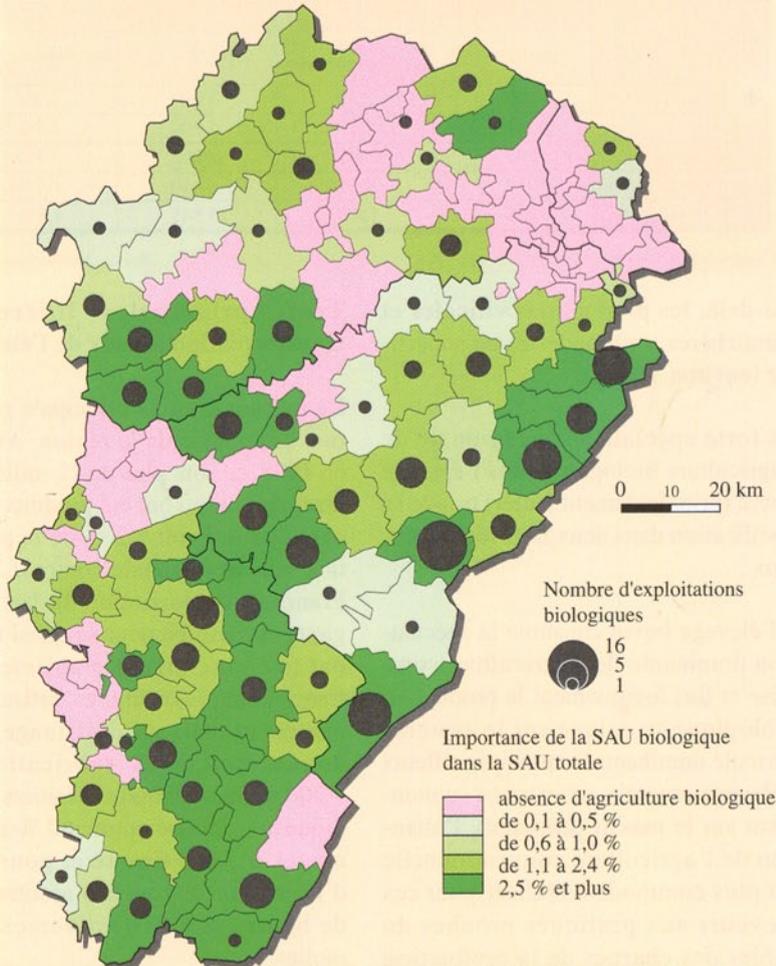
**Trois principales filières de transformation autour de l'élevage**

**Le lait** constitue la principale production biologique de la région. Au total, en 1998, ce sont plus de 12 millions de litres de lait qui ont été produits sur les exploitations soit 1,2 % de la production laitière régionale contre 0,2 % en France. La valorisation du lait biologique est assurée pour sa quasi totalité par une vingtaine d'établissements francs-comtois (fruitières, artisans fromagers et maisons d'affinage). Elle donne lieu à la fabrication de 1 200 tonnes de produits laitiers biologiques, composés pour 60 % de fromages d'AOC Comté et pour 17 % d'Emmental auxquels s'ajoutent 6 % de beurre et 6 % de diverses pâtes molles.

La commercialisation des produits laitiers biologiques est réalisée auprès de magasins spécialisés (45 % du tonnage produit) et de négociants grossistes en fromages (37 %). La grande distribution est peu présente (11 %) mais elle tend à se développer. Quant à la vente directe, elle ne représente que 7 % du débouché.

La distribution des produits laitiers biologiques régionaux est confidentielle en région de Franche-Comté. Seuls 7,7 % du tonnage y sont écoulés ; ainsi, hors vente directe, seul 0,7 % de la production est distribué dans les magasins comtois. En revanche, 82 % de la production sont commercialisés dans les autres régions françaises.

**Nombre d'exploitations biologiques et part de la SAU biologique dans la SAU totale (situation au 1/01/2000)**



L'Ile-de-France constitue le premier bassin de clientèle (21,1 %), elle est suivie par Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Quant à l'exportation, elle représente tout de même 10,3 % du débouché et se réalise exclusivement vers l'Europe du Nord, avec en tête l'Allemagne.

Globalement les produits laitiers biologiques francs-comtois sont commercialisés et consommés dans les grandes aires urbaines où la population à fort pouvoir d'achat est plus présente. De plus, comme la production biologique comtoise est dominée par le fromage d'AOC Comté et qu'il ne peut être produit que dans la zone d'appella-

tion, ce dernier ne subit pas la concurrence d'autres bassins de production et bénéficie d'une forte demande extérieure à la région. Aussi, en termes de balance commerciale, les distributeurs régionaux importent plus les produits laitiers biologiques qu'ils ne s'approvisionnent auprès des transformateurs comtois, puisque des produits tels que le lait biologique UHT (qui représente 52 % de la transformation laitière biologique française) et les produits laitiers frais (beurre, crème, yaourts, etc) sont peu fabriqués en région.

**La filière des viandes biologiques** ne compte que deux transformateurs régionaux. Elle est constituée pour

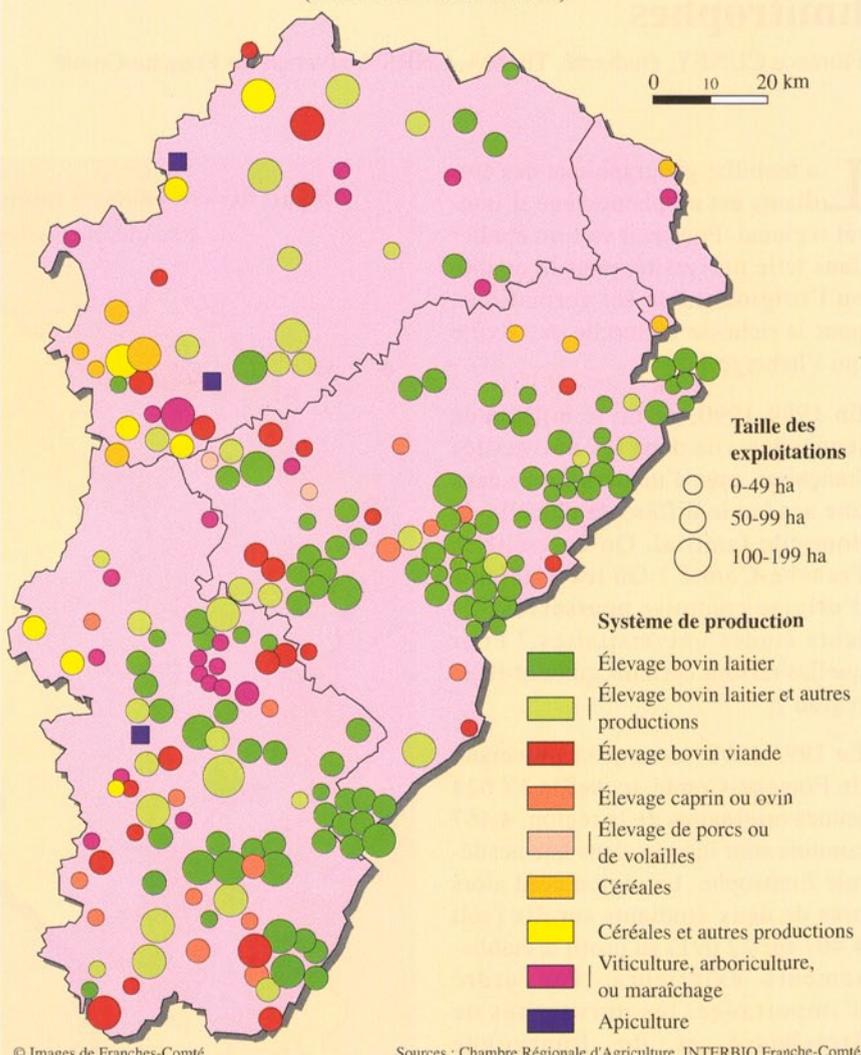
85 % de viande bovine, mais son activité est encore inférieure à sa réelle capacité de production. Pour l'année 1999, seuls 650 bovins biologiques ont été produits et abattus dans la région. Il s'agit principalement de vaches laitières de réforme. En fait, il existe un réel problème de débouché pour la viande biologique. Le potentiel de production régional est d'environ 1 000 bovins par an (700 réformes laitières et 300 de race à viande), le déficit de débouché conduit encore de nombreux agriculteurs à écouler les vaches de réforme en dehors de la filière biologique. Le problème principal n'est pas de disposer d'un appareil de transformation car celui-ci existe et ses capacités de production sont extensibles, mais réside dans le fait que l'on ne dispose guère d'éleveurs engraisseurs qui assurent la finition des vaches laitières réformées. Pourtant, il existe dans le domaine de la viande biologique une très forte demande, et, d'ailleurs, la viande biologique comtoise est à 90 % commercialisée hors région.

**La filière des céréales biologiques** est en priorité une activité d'approvisionnement des élevages. Elle ne compte que quatre transformateurs. Le potentiel régional de production de céréales biologiques est d'environ 6 000 tonnes par an, mais seul 1/4 est commercialisé, le reste est auto-consommé par les élevages. Pour le quart commercialisé, environ 500 tonnes sont achetées directement par des éleveurs chez des producteurs comtois, 900 tonnes sont vendues à des transformateurs (400 tonnes sont destinées à l'alimentation humaine, 500 tonnes à l'alimentation animale). Concernant l'alimentation humaine, les céréales comtoises transformées en farines (du blé à 99 %) sont commercialisées exclusivement auprès des boulangers de la région, essentiellement sous la marque Bio-Comtois

(sous l'égide d'un groupement de producteurs et de transformateurs). Dans le domaine de l'alimentation du bétail, la région est largement déficitaire. Les transformateurs locaux sont dépendants des importations de céréales et d'oléoprotéagineux. Pour une production totale d'environ 4 000 tonnes d'aliments du bétail, plus de 85 % de la matière première est achetée hors région. Ce déficit de céréales pour l'alimentation animale constitue la principale contrainte du développement de l'élevage biologique. La demande est très largement supérieure à l'offre et par ailleurs le fort développement de l'agriculture biologique en France depuis 1995 a pour conséquence directe d'amplifier cette situation, puisque l'élevage connaît un développement plus rapide que la céréaliculture biologique.

Au terme de cette présentation, il ressort que l'agriculture biologique est sortie de la confidentialité. Elle est devenue l'une des constituantes de l'agriculture comtoise et a su se doter, avec l'appui des chambres départementales et régionale d'agriculture, de structures et de moyens humains pour assurer sa promotion et son développement. Ainsi, la Franche-Comté est devenue l'une des principales régions françaises d'élevage bovin laitier biologique. Cette filière induit et structure la production de viande (pour son aval) et de céréales (pour l'amont). Son poids économique est déjà important (55 millions de francs en 1998) et ne cesse de croître sous l'effet de l'augmentation du nombre de nouveaux producteurs (il aura doublé entre 1998 et 2002). Le rythme de conversion des exploitations vers l'agriculture biologique demeure soutenu ; l'adoption le 24 août 2000 par la France du règlement européen des productions animales biologiques (REPAB) offre aux éleveurs un contexte réglementaire clair, apte à susciter de nouveaux adeptes. De plus le caractère extensif

**Systèmes de production des exploitations biologiques de Franche-Comté (situation au 1/01/2000)**



de l'élevage conventionnel régional facilite le développement de l'agriculture biologique sous réserve cependant que les éleveurs disposent d'une bonne autonomie fourragère puisque les céréales biologiques destinées à l'alimentation animale demeurent un produit rare et convoité. Enfin, la forte valeur ajoutée assurée par l'agriculture biologique (prix de vente des produits supérieur d'environ 30 % par rapport à l'agriculture conventionnelle) compense la baisse des rendements et constitue un argument économique significatif qui complètent les aides allouées par l'État pour sou-

tenir les conversions, aides dont le montant est fortement relevé dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Néanmoins, il semble nécessaire, aux dires des professionnels régionaux de l'agriculture biologique, de poursuivre la structuration des filières de production pour leur assurer un développement cohérent permettant d'accueillir de nouveaux producteurs sans déstabiliser l'existant ■

*Les auteurs remercient la Chambre Régionale d'Agriculture et INTERBIO Franche-Comté pour leur aide.*